

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
87.05	Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épanduses, voitures-ateliers, voitures radiologiques, par exemple).		
8705.10.00	-Camions-grues	9.2%	B
8705.20.00	-Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	9.2%	A
8705.30.00	-Voitures de lutte contre l'incendie	10.2%	A
8705.40.00	-Camions-bétonnières	9.2%	B
8705.90.00	-Autres	9.2%	C
8706.00	Châssis des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05, équipés de leur moteur.		
8706.00.10	---Pour les tracteurs des n°s tarifaires 8701.10.10, 8701.30.10 ou 8701.90.19	En fr.	D
8706.00.90	---Autres	9.2%	C
87.07	Carrosseries des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05, y compris les cabines.		
8707.10	-Des véhicules du n° 87.03		
8707.10.10	---Pour camions de camping	12.2%	C
8707.10.90	---Autres	9.2%	C
8707.90	-Autres		
8707.90.10	---Cabines pour les tracteurs des n°s tarifaires 8701.10.10, 8701.30.10 ou 8701.90.19	En fr.	D
8707.90.90	---Autres	9.2%	C
87.08	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05.		
8708.10.00	-Pare-chocs et leurs parties	9.2%	C